#### FICHES DE DONNEES DE SECURITE

#### **NutriLeaf KS**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: 10223-6-A

Date de révision: 2018-07-16

Format: UE Version 1.01

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit 10223-6-A

Nom du produit NutriLeaf KS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0) 1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029

Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal: 808 250 143 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit n'a pas de classification dans CLP. Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger

Ce produit n'a pas de classification dans CLP. Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges : Ne contient pas d'ingrédients dangereux à signaler conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes.

Contact cutané Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à

la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

**Inhalation** Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Transfiera al hospital lo más pronto posible.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Contact avec la peau: Il peut y avoir une légère irritation sur le site du contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir une irritation et une rougeur.

Ingestion: Il peut y avoir une irritation de la gorge.

Inhalation: Aucun symptôme.

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

## Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gardez le matériel hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Contenir le déversement à l'aide d'une dique.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable

sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques.

**Méthodes de nettoyage**Les drains d'eau de surface situés à proximité du déversement doivent être couverts.

Absorber dans de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur de

récupération étiqueté et fermable pour l'élimination par une méthode appropriée. Consulter

la section 13 de la FDS pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale. Équiper les installations de douches de secours

et de d'oeillères.

Protection des mains Gants en nitrile. Épaisseur minimale de la couche 0,11 mm. Temps de pénétration> 480

min.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideOdeurCaractéristiqueCouleurJaune clair, Incolore

Seuil olfactif Aucune information disponible

oH 6.8 - 8.5

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible

Point/intervalle d'ébullition 115 °C

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Aucune information disponible
Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

#### 10223-6-A NutriLeaf KS

**FDS n°:** 10223-6-A

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeurAucune information disponibleDensité de vapeurAucune information disponible

**Densité** 1.45 - 1.49 (25°C) **Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité, cinématique Aucune information disponible Aucune information disponible Viscosité, dynamique Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Non comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

K<sub>st</sub>

Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.

statiques

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

# 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes, Plomb.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

.

**DL50 oral** > 2000 mg/kg (rat) **DL50 dermal** > 4000 mg/kg (rat)

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

SensibilisationAucune information disponibleMutagénicitéAucune information disponible.CancérogénicitéAucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Symptômes Contact avec la peau: Il peut y avoir une légère irritation sur le site du contact.

Contact avec les yeux: Il peut y avoir une irritation et une rougeur.

Ingestion: Il peut y avoir une irritation de la gorge.

Inhalation: Aucun symptôme.

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

# **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

# 12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

FDS n°: 10223-6-A Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

# Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination

spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de

manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 02 01 09

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

# Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

**14.7 Transport en vrac**Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

ADR/RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales
Non réglementé
Non réglementé
Sans objet
Aucun(e)

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

#### Inventaires internationaux

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

**DNEL:** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

**LC50**: CL50 (concentration létale)

**DL50:** DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

**SVHC**: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2018-07-16

Cause de la révision: Changement de format.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être

Date de révision: 2018-07-16

Version 1.01

utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité